



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la performance économique
et environnementale des entreprises**

Paris, le

- 1 DEC. 2025

Dossier suivi par : Michel Hubert
Bureau de la gestion durable de la forêt et du bois
SDFCB/SDFE/DGPE
Réf. : DER_PMFR_120
(dossier 27217173)

Tél. : 01 49 55 83 38
Mèl. : michel.hubert@agriculture.gouv.fr

La sous-directrice des filières forêt-bois, cheval
et bioéconomie

à

**Madame la directrice régionale de l'agriculture,
de l'alimentation et de la forêt Bourgogne-
Franche-Comté**

Objet : avis préalable à une demande de dérogation aux provenances de matériels forestiers de reproduction (MFR) pour la campagne 2025-2026 de tilleul à petites feuilles au titre du point 3.3 de l'instruction technique DGPE/SDFCB/2025-693 du 21 octobre 2025 relatives aux matériels forestiers de reproduction (MFR) éligibles aux aides de l'Etat.

Une demande de dérogation aux régions de provenance éligibles aux aides de l'Etat dont la liste est fixée par l'arrêté régional relatif aux Matériels Forestiers de Reproduction (MFR) a été déposée par la direction territoriale Franche Comté Besançon de l'ONF sur la plateforme « démarches simplifiées » :

- Une demande pour utiliser 3 779 plants de tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) pendant la campagne 2025-2026 de la provenance TCO901 « Montagnes » dans les sylvoécorégions C51 « Saône, Bresse et Dombes » (3 309 plants), C20 « Plateaux calcaires du Nord-Est » (450 plants) et D12 « Collines périvosgiennes et Warndt » (20 plants) en remplacement de la provenance TCO200 « Nord-Est » (demande 27217173 déposée le 17 octobre 2025).

Après avoir recueilli l'avis de nos experts, voici ce que nous pouvons répondre d'un point de vue qualitatif à ces deux demandes.

Tilleul à petites feuilles :

Les quantités de tilleul à petites feuilles récoltées en France en 2023 confirme l'absence de disponibilité de TCO200 et une disponibilité modérée en TCO901.

La provenance TCO130, disponible pour cette campagne 2025-2026, est mentionnée dans la fiche de conseils d'utilisation comme utilisable dans les SER C51, C20 et D12. Elle constitue donc une alternative à la provenance conseillée TCO200 préférable à la provenance TCO901, provenance de montagne utilisable dans les différents massifs (Pyrénées, Alpes, Jura, Massif central) qu'il n'est pas souhaitable de redescendre en plaine, dans un climat plus chaud et sec (cf DER_PMFR_113).

- **En conséquence, j'émets un avis défavorable pour l'utilisation de la provenance TCO901 pendant la campagne de plantation 2025-2026 dans les SER C51, C20 et D12.**

Vous voudrez bien informer de ces dispositions vos interlocuteurs professionnels concernés et transmettre ce courrier à vos DDT(M), afin qu'elles puissent le joindre aux dossiers d'aide.

Je vous remercie de me faire connaître toutes difficultés liées à l'application de ces dispositions.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'J' or a similar character, is crossed out with a single, thick, diagonal black line.